



PREMIER MINISTRE

La Déléguée interministérielle  
au développement durable

Paris, le 8 novembre 2012

**La Déléguée interministérielle au  
développement durable**  
à  
Parties prenantes sur la responsabilité  
sociétale des entreprises

**Objet :** Consultation des parties prenantes sur le projet de plan national d'actions prioritaires en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises

**PJ :** Projet de plan national d'actions prioritaires en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises soumis à la consultation des parties prenantes

Madame, Monsieur,

Un plan national en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) sera envoyé par le gouvernement français à la Commission européenne avant la fin de l'année 2012.

Ce projet de document, d'une trentaine de pages dans sa forme actuelle, doit présenter la stratégie et le plan national d'actions prioritaires de la France en matière de responsabilité sociétale des entreprises en réponse à la communication de la Commission européenne du 25 octobre 2011 « Responsabilité sociale des entreprises : une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014 ».

Ce projet de plan national se place dans le contexte de préparation par la Commission européenne d'une directive sur la responsabilité sociétale des entreprises (perspective 2013) et d'une réforme des directives comptables pour y introduire un reporting extra-financier.

**La stratégie française pour la responsabilité sociétale des entreprises : un enjeu de gouvernance globale.**

L'impact des activités des entreprises sur l'environnement et sur les sociétés ne connaît pas de frontières. L'ensemble des mesures proposées doit permettre le développement d'outils de production, de financement et de collectifs de travail au service de la transition écologique et énergétique.

Les ambitions de cette stratégie articulée autour de huit grands axes ont été rappelées par la conférence environnementale de septembre 2012

**Une stratégie nationale élaborée en concertation avec les parties prenantes**

La construction de cette stratégie nationale repose sur la concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Cette stratégie a vocation à être enrichie et à évoluer grâce notamment au travail de la plate-forme pour la RSE dont la mise en place auprès du Premier ministre a été actée par la conférence gouvernementale.

Une consultation des parties prenantes sur le projet de plan national d'actions prioritaires en faveur de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est organisée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de recueillir leur avis.

**Cette consultation débute le lundi 12 novembre 2012 et se termine le lundi 26 novembre 2012.**

A cet effet, vous voudrez bien trouver ce projet en pièce jointe.

Vous êtes invités à transmettre vos observations d'ici le 26 novembre 2012 à 24h00 à l'adresse de courriel suivante :

[consultationplanrse@developpement-durable.gouv.fr](mailto:consultationplanrse@developpement-durable.gouv.fr)

Ce projet de plan national est également disponible durant la période de consultation sur le site internet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (rubrique consultations publiques) <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>

Je vous remercie par avance, Madame, Monsieur, de l'intérêt que vous voudrez bien prendre à cette consultation.

**La Déléguée interministérielle au  
développement durable**



**Dominique DRON**